



Bon No : 003300866		1ere Gachée : 07:14 (1)		Date : 15/04/2026		BPE2604142152		Zone :	
Quantité : 8.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : SAILLY FLI SAILLY FLIBEAUCOURT		Véhicule : ER279XW		ER279XW	
Client : SD MACONN SD MACONNERIE		12 RUE DE PORT LE GRAND		0787723494		Chauffeur : CHRISTOPHER		CHRISTOPHER	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		00:00	
07:30								00:00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure	
829		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %	
Ciment(type et classe)		Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)		Consistance(7)	
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				273		C 25/30		S3 (100 A 150 MM)	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D22 S3 II42		Carac. complémentaire :		TEMPERATURE : 3°C				Dmax	
Propriétés spécifiées :								22.4	
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE					
		PRE 510		0.7 %		Nom:			
						Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):		Signature:							
Type et quantité:									
Demandeur:									

CONSEILS DE SECURITE:
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non